



PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT

Commune de Vesles-et-Caumont (02)

3. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

SOMMAIRE

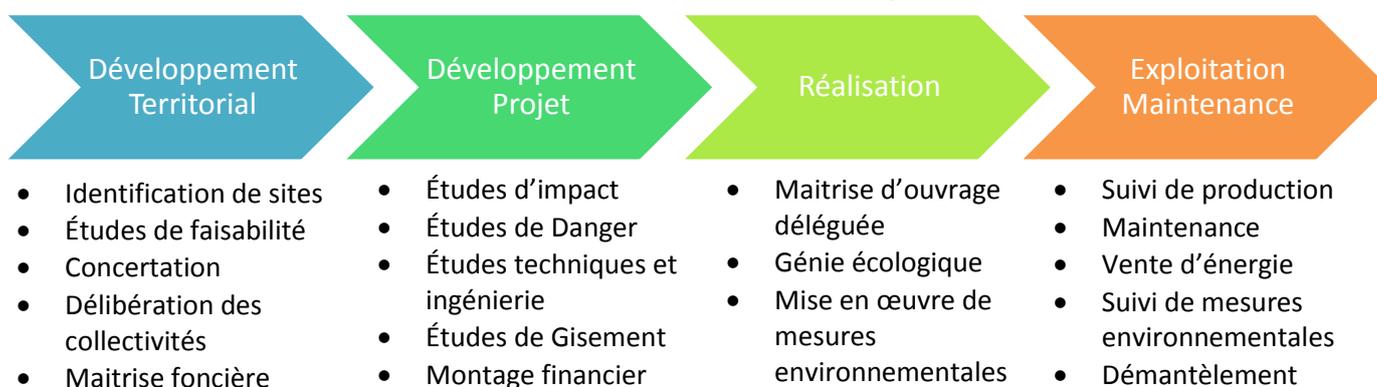
SOMMAIRE	3
1. LE GROUPE VALECO	5
2. LOCALISATION DU PROJET	8
3. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN	11
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	13
5. HISTORIQUE DU PROJET	16
6. PERTINENCE DU PROJET	23
7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	27

1. LE GROUPE VALECO

Créée en 1998 à Montpellier, le GROUPE VALECO est une structure familiale française, précurseur dans le domaine des énergies renouvelables. Aujourd'hui, le GROUPE VALECO est une société composée de 90 salariés sur le territoire français. Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse) pour notre propre compte. Les projets sont développés par VALECO INGENIERIE et portés par le GROUPE VALECO.

Ainsi, VALECO INGENIERIE, le bureau d'études du GROUPE VALECO, assure le développement (études environnementales et techniques, définition du projet, obtention des autorisations administratives...), le financement, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance des projets.

Le bureau d'étude VALECO INGENIERIE est structuré en 4 pôles :



Depuis 2008, la CAISSE DES DEPOTS est entrée au capital du groupe, créé et développé par la famille GAY, en apportant 21,8 millions d'euros ce qui lui permettra de détenir fin 2013 une participation de 35 % dans le Groupe VALECO.



Pour tout nouveau projet étudié, une structure indépendante est créée spécifiquement au sein du Groupe VALECO. Cette structure peut ouvrir son capital, en priorité à l'actionnaire CAISSE DES DEPOTS, sous réserve des conditions économiques, financières et de gouvernance habituellement convenues entre Holding Gay et Caisse des Dépôts. Cette particularité nous permet de maîtriser l'ensemble des étapes du projet de sa conception à son démantèlement.

Le GROUPE VALECO exploite aujourd'hui une capacité électrique de 205 MW répartis entre énergie éolienne (170 MW), photovoltaïque sol et toiture (15 MW) et cogénération (20 MW). Nous mettons l'accent sur le développement local par la mise en place de mesure d'accompagnement de nos projets et sur l'innovation :

Mise en service en 2000 du plus grand parc français (Tuchan – 11)

Mise en service de la première centrale solaire au sol à Lunel (34) en 2008

Parcs éoliens VALECO : Quelques références



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)

Puissance électrique : 74 MW

31 éoliennes, 6 parcs

Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43)

Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS

Département : Somme (80)

Puissance électrique : 12 MW

4 éoliennes

Mise en service : 2014



Parcs photovoltaïques au sol VALECO : Quelques références



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008



Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011



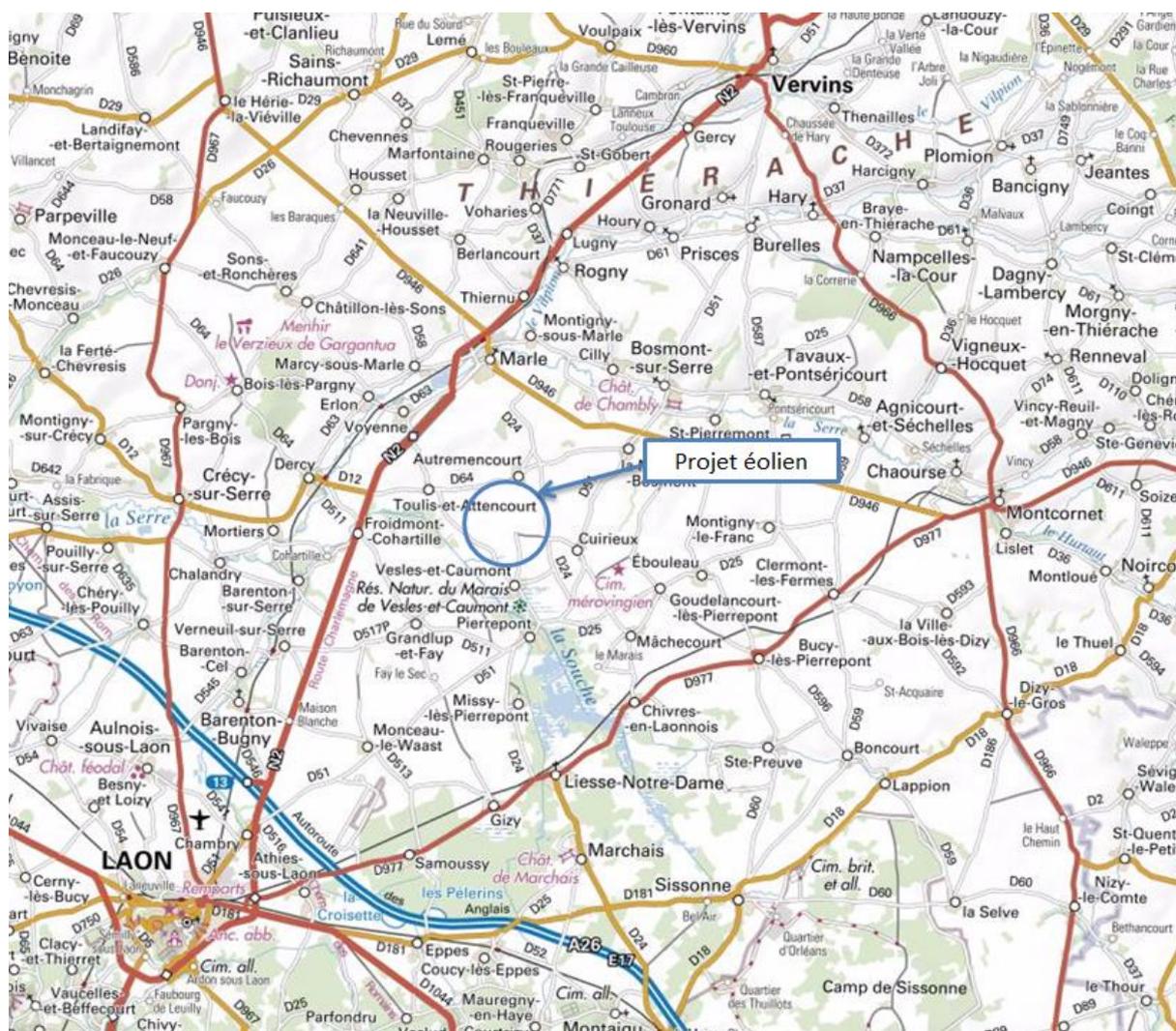
Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 KWc
Mise en service : Octobre 2013



2. LOCALISATION DU PROJET

Le Parc éolien des Terres de Caumont, composé de 13 aérogénérateurs, est localisé sur la commune de Vesles-et-Caumont, au sein du département de l'Aisne (02) dans la région Hauts de France.



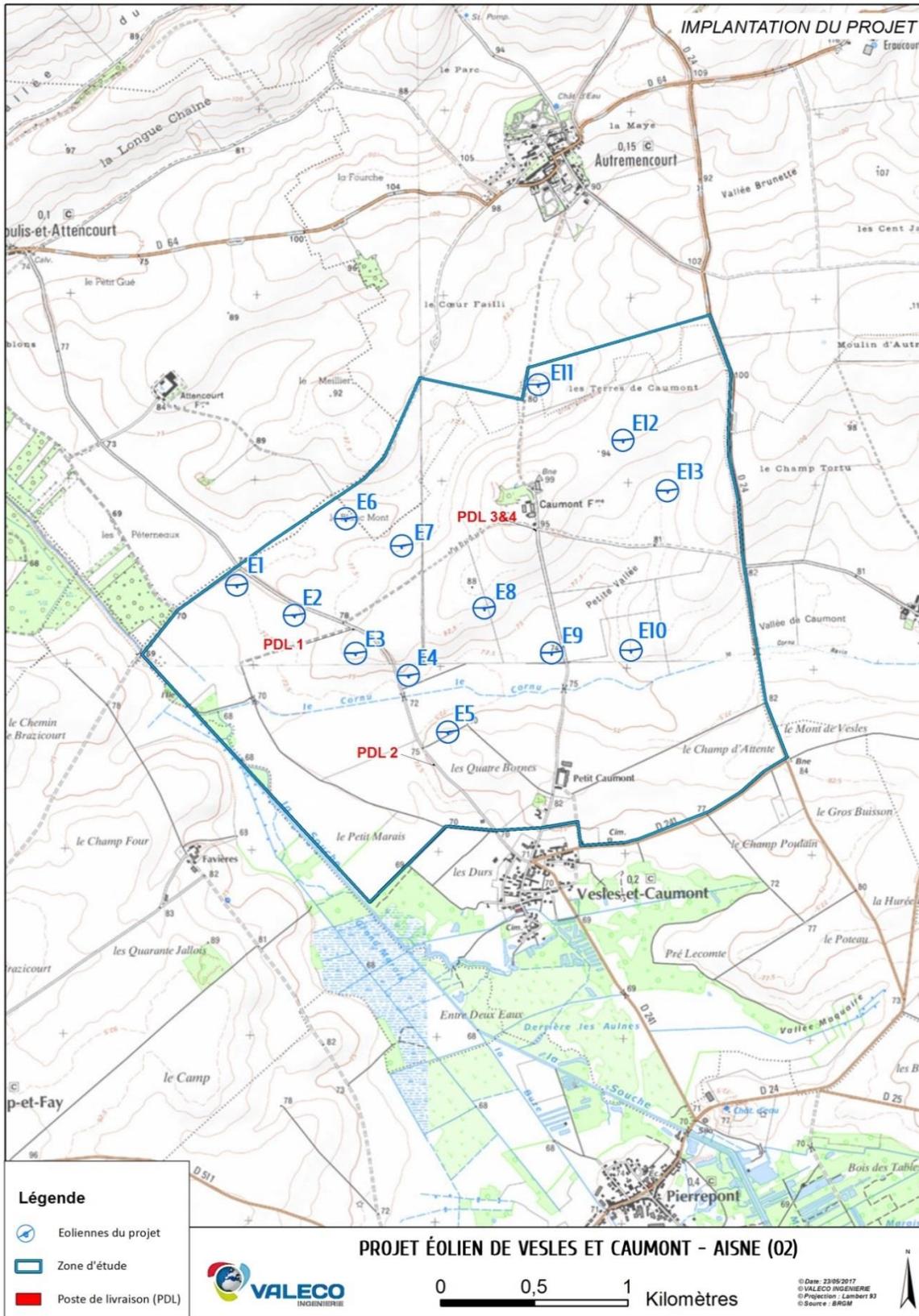
Parc éolien des Terres de Caumont (02)

Le Parc éolien des Terres de Caumont se composera de 13 éoliennes implantées aux coordonnées suivantes (systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84) :

Eoliennes	Lambert 93		WGS84		Z (m)
	X (m)	Y (m)	Longitude	Latitude	
E1	755076,069	6954134,412	49° 41' 2,003'' N	3° 45' 45,903'' E	73
E2	755384,483	6953972,388	49° 40' 56,665'' N	3° 46' 1,200'' E	75,8
E3	755711,491	6953767,233	49° 40' 49,926'' N	3° 46' 17,402'' E	80,6
E4	755994,966	6953647,259	49° 40' 45,956'' N	3° 46' 31,475'' E	73,9
E5	756207,069	6953340,719	49° 40' 35,972'' N	3° 46' 41,897'' E	80,4
E6	755658,984	6954493,345	49° 41' 13,430'' N	3° 46' 15,138'' E	74,1
E7	755959,024	6954346,358	49° 41' 8,580'' N	3° 46' 30,025'' E	77,6
E8	756402,308	6954010,697	49° 40' 57,582'' N	3° 46' 51,960'' E	85,1
E9	756761,289	6953769,498	49° 40' 49,665'' N	3° 47' 9,736'' E	74,2
E10	757186,512	6953782,37	49° 40' 49,944'' N	3° 47' 30,940'' E	79,4
E11	756689,897	6955217,744	49° 41' 36,532'' N	3° 47' 6,894'' E	80,5
E12	757144,349	6954917,602	49° 41' 26,678'' N	3° 47' 29,405'' E	96,4
E13	757382,81	6954645,133	49° 41' 17,787'' N	3° 47' 41,158'' E	84,3
PDL1	755699,481	6953894,652	49° 40' 54,051'' N	3° 46' 16,865'' E	79
PDL2	756131,487	6953163,747	49° 40' 30,273'' N	3° 46' 38,042'' E	74
PDL3	756667,1992	6954435,394	49° 41' 11,234'' N	3° 47' 5,375'' E	94
PDL4	756676,1364	6954430,101	49° 41' 11,060'' N	3° 47' 5,818'' E	94

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.

Parc éolien des Terres de Caumont (02)



3. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012.

L'un des volets de ce schéma très général est constitué par un Schéma régional éolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs et quelles puissances pourront y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici à 2020.

L'arrêté approuvant le Schéma Régional Eolien a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Douai en date du 16 Juin 2016, suite à de nombreuses oppositions et à l'absence d'analyse des enjeux liés aux paysages et à l'environnement préalablement à son adoption.

Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du code de l'environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation;
- L'annulation du SRE de Picardie est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter les parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

Bien que n'ayant plus de valeur réglementaire à la date de rédaction du présent dossier, le SRE a été pris en compte avant son annulation dans le choix du site du projet.

Au sein de ce schéma régional, la commune de Vesles-et-Caumont se localise au sein d'une zone favorable sous conditions ce qui a justifié le choix de développer un projet éolien sur ce territoire avant tout. Ce zonage est lié à la cathédrale de Laon. Le périmètre des aires d'étude de l'expertise paysagère a donc été élargi à 20 km afin de mieux englober les secteurs à enjeux du territoire et notamment la totalité de la ville de Laon. L'expertise paysagère, appuyée par des photomontages, a permis de conclure que

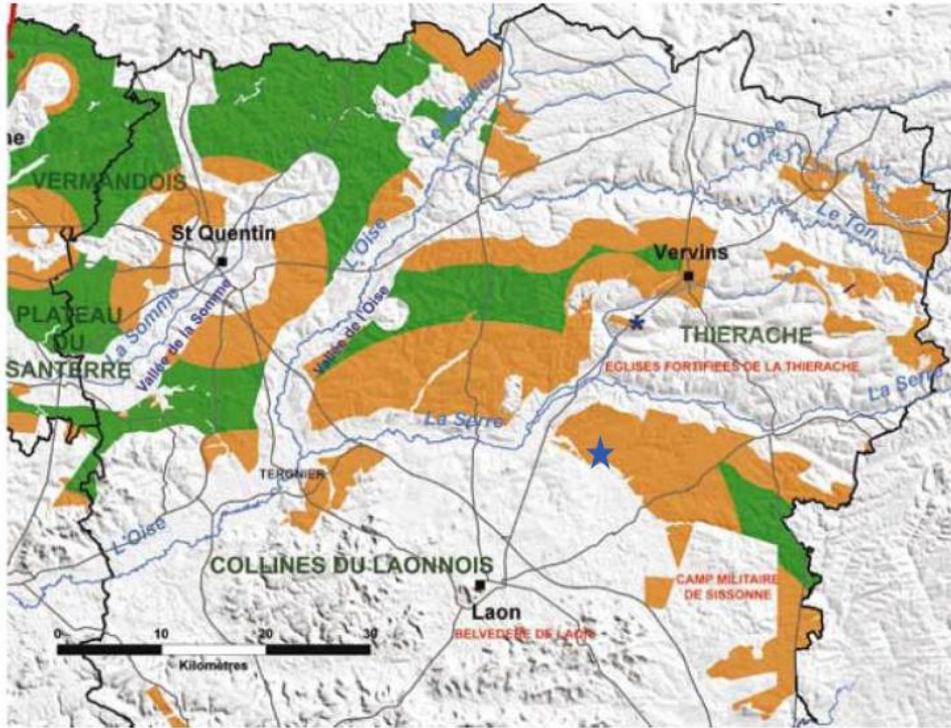
« L'enjeu majeur de la cathédrale de Laon et de la ville haute se révèle correspondre à un impact faible. Le SRE de Picardie avait placé le site du projet en "zone favorable sous conditions" en raison de la cathédrale. Or l'étude de l'impact correspondant montre son faible niveau, ce qui rend le projet compatible au regard du SRE »

Par ailleurs, le projet éolien vient s'implanter en continuité d'un parc éolien existant, permettant ainsi de respecter la volonté de densification des pôles existants, tous en formant un ensemble cohérent.

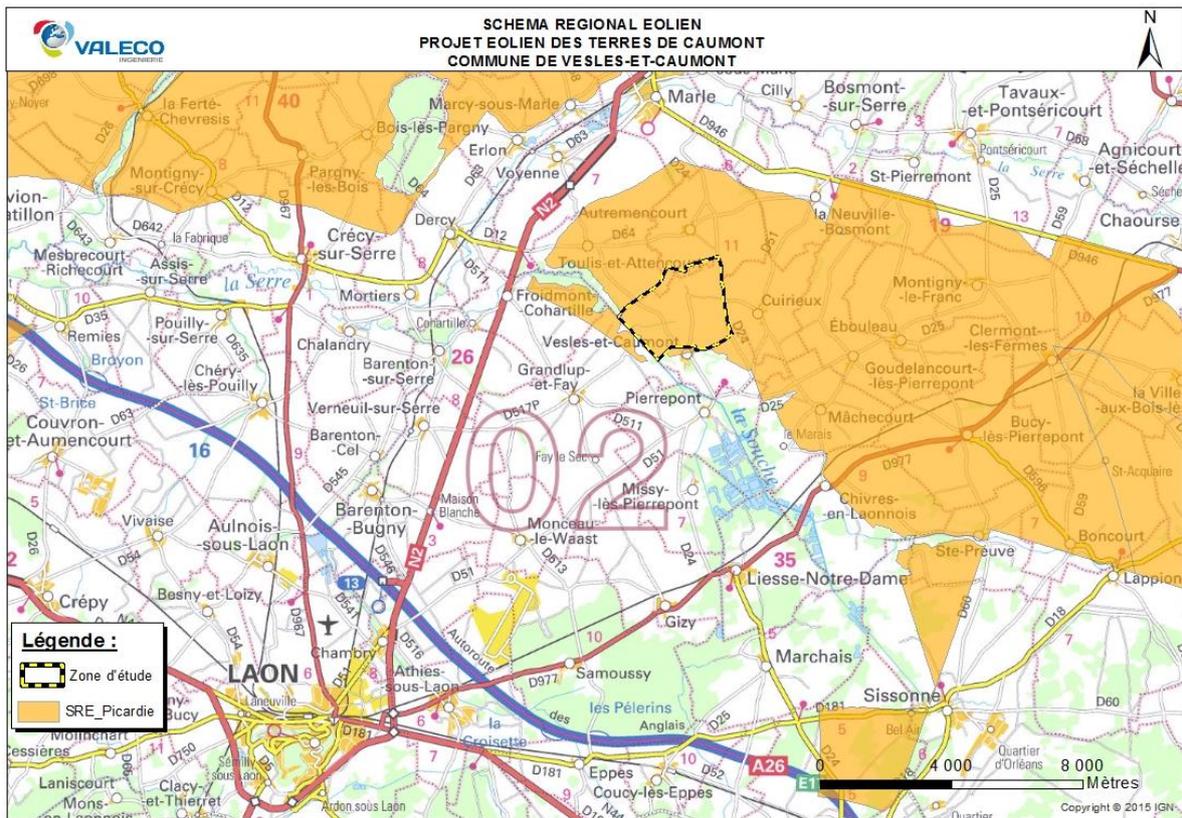
Enfin, le projet se positionne en dehors de la vallée de la Serre et sur un secteur de plateau ouvert, espace paysager adapté à l'accueil de l'éolien.

Ainsi, la commune de Vesles-et-Caumont concernée par le projet est retenue comme favorable au développement de l'éolien, au sens du décret du 16 juin 2011.

Parc éolien des Terres de Caumont (02)



Zones favorables à l'éolien dans la partie Aisne-Nord



4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le parc éolien des Terres de Caumont regroupe 13 éoliennes de 2 500 à 3 600 kW de puissance unitaire pour une puissance totale installée de 32,5 à 46,8 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative. La hauteur hors tout des éoliennes envisagées sera comprise entre 149,5m et 150 m.

Pour la réalisation de ce dossier, le choix du modèle d'éolienne n'a pas été arrêté. Ainsi 3 modèles d'éoliennes aux dimensions dimulaires (150m hors tout) ont été étudiés.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Hauts de France
	Département	Aisne (02)
	Commune	Vesles-et-Caumont
Eoliennes	Puissance totale	Entre 32.5 MW et 46.8MW
	Puissance unitaire	Entre 2500 kW et 3 600 kW
	Nombre	13
	Diamètre du rotor	Entre 114m et 117 m
	Hauteur du mât	Entre 91 m et 93m
	Hauteur hors tout	Entre 149,5m et 150m
	Modèle d'éolienne éligible	Vestas V117 Nordex N117 Gamesa G114
Autres aménagements	Postes électriques	4 postes de livraison
	Pistes créées	3 612 ml
	Pistes existantes consolidées	12 495 ml
Production	Production annuelle	Entre 81 250 000 kWh et 117 000 000 kWh
	Foyers équivalents hors chauffage	Entre 14 478 et 20 849 foyers
	Personnes équivalentes	Entre 33 300 et 47 953 personnes
	CO ₂ évité	Entre 54 573 et 78 585 tonnes
	Durée de vie	25 ans



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 7 décembre 2010 relative au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage nocturne sera constitué par des signaux lumineux à éclats positionnés sur la nacelle (Couleur blanche et intensité de 10000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2000 cd la nuit).

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre : 114 à 117 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 91 à 93 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

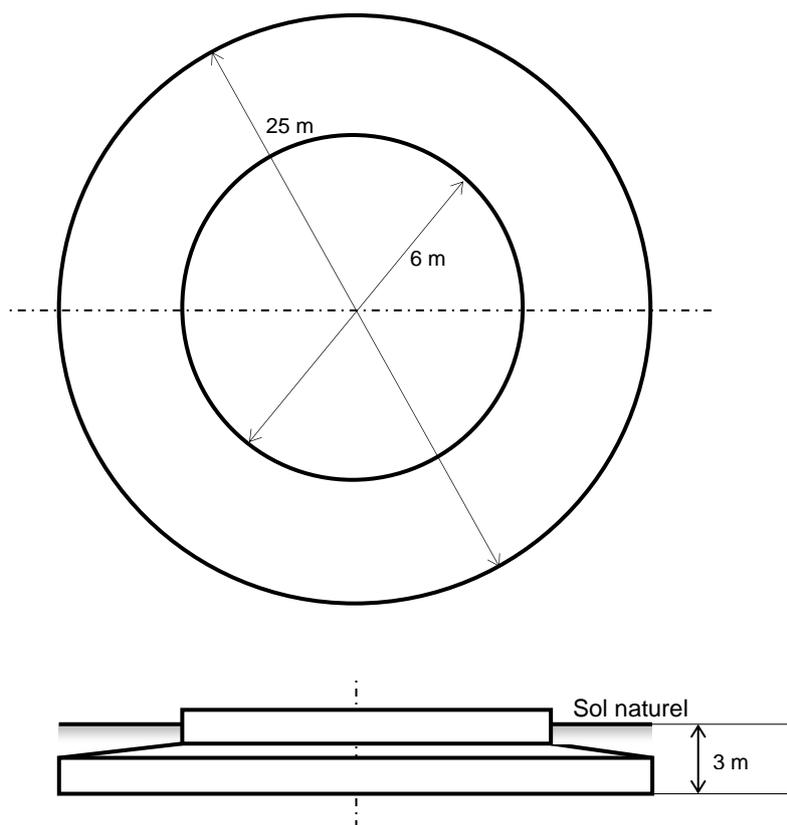
Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 3 mètres de profondeur et de 25 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 10 à 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 6m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Le socle :



Les pistes :

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne, les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.



Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier

5. HISTORIQUE DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Vesles-et-Caumont et la société VALECO ont été initiés en 2015, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone s'étendant du lieu-dit « les Terres de Caumont » au nord au lieu-dit « les Quatre Bornes » au sud dans la continuité du parc éolien existant d'Autremencourt Cuirieux I & II. Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile ou d'un monument historique)...

Ainsi, en mars 2015, le conseil municipal de Vesles-et-Caumont autorise la société VALECO à mener des études sur la zone identifiée en vue de la construction d'un parc éolien. La fin d'année 2015 a ensuite été consacrée aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernées par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes. L'ensemble des expertises (écologique-acoustique-paysage) a démarré entre fin 2015 et 2016.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en Décembre 2016.

Date		Evènement
2015	Janvier	Premiers contacts avec les élus de Vesles-et-Caumont
	Mars	Autorisation de la commune pour que VALECO mène l'ensemble des études relatives au développement d'un projet éolien. Démarrage du foncier
	Avril	Parution dans le bulletin municipal La Gazette n°1
	Juin	Mise en ligne du blog
	Novembre	Lancement des études sur les milieux naturels
2016	Janvier	Parution dans le bulletin municipal La Gazette n°2
	Juillet	Lancement des études acoustiques
	Août	Lancement des études sur le paysage
	Octobre	Lancement de l'étude d'impact
	Décembre	Rencontre des propriétaires/exploitants et validation de l'implantation et parution dans le bulletin municipal La Gazette n°3
2017	Février	Lettre d'information n°1
	Mars	Présentation et soutien du projet à la Communauté de communes
	Mai	Consultation du public

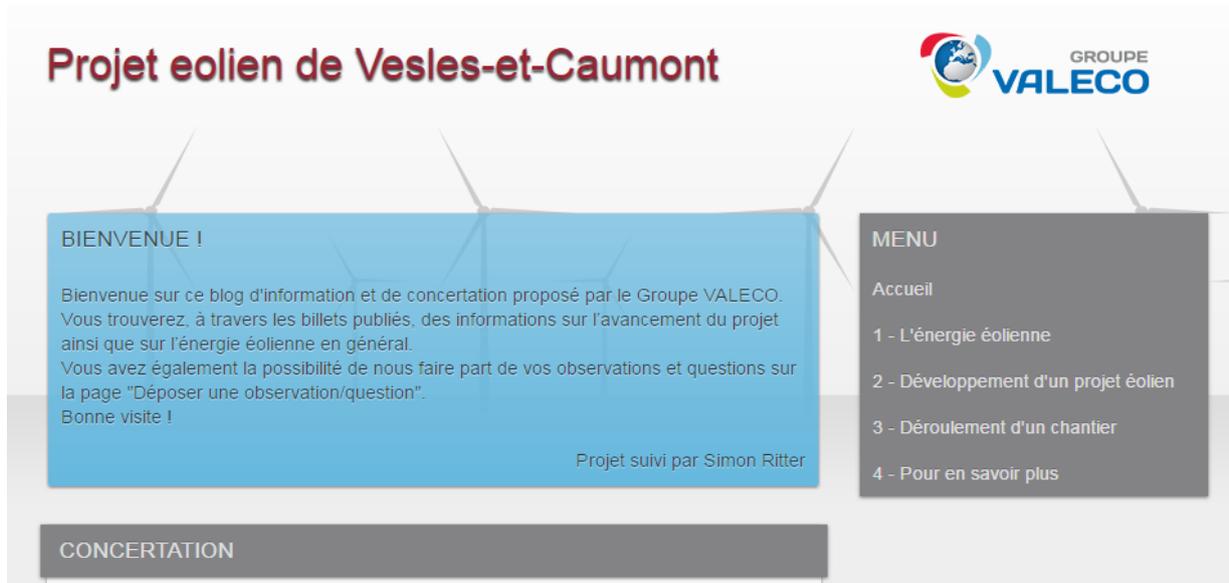
Information continue : Mise en place d'un blog et de lettres d'informations

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations et un blog à l'attention du public ont été mises en place dès juin 2015.

Il permet au public de suivre l'actualité du projet et de l'énergie éolienne en général. Des rubriques permettent également au public d'interagir avec le porteur de projet, de demander des informations et de poser des questions.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_vesles-et-caumont-



Publication dans le bulletin communal

Au total, **trois articles concernant le projet éolien ont été publiés dans le bulletin municipal de Vesles-et-Caumont**. Ces publications ont permis d'informer l'intégralité des personnes de la commune sur le projet initié entre Valeco et Vesles-et-Caumont. Ces articles ont ainsi été publiés en avril 2015, en janvier 2016 et en décembre 2016 dans le bulletin municipal la Gazette.

Parc éolien des Terres de Caumont (02)

► Le repas tartiflette

Le repas tartiflette organisé le samedi 11 avril par le comité des fêtes a réuni 93 personnes et s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Nous remercions les personnes qui y ont participé. Toutes nos félicitations aux personnes venues déguisées.

Prochaines dates

► Spectacle de danse

L'association NEFER & CO fera une représentation le samedi 3 mai à l'occasion de la fête communale à Cuirieux dès 16h00.

► Concours de pêche

Un concours de pêche est organisé le samedi 23 mai à l'étang communal par le comité des fêtes.

► Brocante

Une brocante est organisée le dimanche 21 juin par le comité des fêtes et Vesles loisirs sur la place communale.

Projet parc éolien

Les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à être diminués de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 pour les collectivités. Cette diminution représente pour notre commune une baisse de 7642€ de nos ressources. Les marges de manœuvre pour faire face à la diminution des dotations sont limitées. C'est pourquoi l'équipe municipale a pris la décision de travailler sur de nouvelles recettes que pourrait percevoir la commune.

Une commission communale Eolienne a été constituée afin d'étudier la possibilité d'implanter des éoliennes sur le territoire communal. Après concertation, la commission a choisi le groupe Valéco comme développeur du projet. C'est une entreprise Française solide financièrement. La caisse des dépôts et de consignations organe financier de l'état français est actionnaire à 36%, le reste appartenant à la famille GAY. Elle développe les projets de A à Z et les exploite pendant 35 ans. Jeudi 26 mars 2015, le conseil municipal a approuvé ce projet. Les différentes études faune, flore, ornithologique, acoustique et paysagère détermineront le nombre et l'implantation des éoliennes. En projet 8 à 12 éoliennes au maximum sont prévues en deux zones. La première zone en continuité avec le parc éolien de Cuirieux / Autremencourt, la deuxième coté Toulis.

LA GAZETTE : le petit journal d'informations de Vesles et Caumont – avril 2015

LA GAZETTE : le petit journal d'informations de Vesles et Caumont – avril 2015

► Evolution de la TNT

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre(TNT) passe à la haute définition(HD). Cette évolution de la TNT permet la libération des fréquences hertziennes par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Pour profiter de la TNT HD (meilleur qualité de son et d'image), il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD.

Si vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » ou « norme MPEG-4 » ou à l'écran le logo « arte HD » en vous plaçant soit sur la chaîne 7, ou 57.

Tous les décodeurs et TV commercialisés depuis le 1^{er} décembre 2012 sont compatibles.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un adaptateur HD doit être anticipé, afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement.

Un test de diagnostic pour savoir si votre équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoir.tnt.fr ou auprès du centre d'appel au 0970 818 818(prix d'un appel local).

LA GAZETTE : le petit journal d'informations de Vesles et Caumont – Janvier 2016

Information diverses

► La Loi (Notre)

En cette période difficile, la commune, cellule élémentaire, demeure l'institution la plus respectée des français car le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifice ou intermédiaire, au plus près des préoccupations de chacun. Si je parle de cette cellule communale, c'est que des nuages sombres planent au-dessus de nos petits villages ruraux.

La réforme territoriale, élaborée par les différents gouvernements, nous incite à la création de « commune nouvelle ». Les conséquences de ce projet, est un risque de perte d'identité, d'autonomie financière, de gestion de notre patrimoine et de nos acquis, dans le but, soit disant, de faire des économies.

L'expérience de nos derniers regroupements scolaires ou nouvelles régions, nous montre, qu'en réalité, les coûts financiers sont plus importants. La compétence de l'eau prochainement transférée à la communauté de commune qui nous est imposée, nous coûtera plus cher.

► Parc éolien :

Quelques nouvelles du projet éolien : la signature des **baux** emphytéotiques avec les propriétaires terriens sont sur le point de se terminer. Les études techniques et environnementales ont été confiées à un cabinet indépendant spécialisé dans des domaines paysagistes, ornithologues, acousticiens et ont enfin débuté.

LA GAZETTE : le petit journal d'informations de Vesles et Caumont – Janvier 2016

Parc éolien des Terres de Caumont (02)

Comment financer mon projet ?

Grâce aux subventions et primes des organismes tels que :

- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Le Conseil Départemental de l'Aisne.
- Communauté de communes.
- La CAF
- Certaines caisses de retraite.

Cette prestation est entièrement financée par le conseil départemental de l'Aisne et l'ANAH.

SOLIHA AISNE, 32 rue Marcelin Berthelot 02000 Laon

Tél : 03/23/26/73/50 Fax : 03/23/26/73/99

Mail : contact.aisne@soliha.fr

Avancement du projet parc éolien

Les différentes études (milieux naturels, acoustique, paysagère et impact) ont été réalisées de novembre 2015 à novembre 2016. L'étude d'impact sera consultable au public courant février. Le dossier de la demande d'autorisation unique sera déposé en mars. Le délai d'instruction est d'environ un an.

Les conclusions des différentes études, nous préconisent l'implantation suivante des éoliennes sur notre terroir.



Un dossier sur la future implantation du parc éolien est consultable dès à présent en mairie. Pour les questions auxquelles je ne pourrai pas répondre. Vous pouvez contacter Mme Laura Bauzon du groupe Valeco au numéro 04/67/40/74/00 ou par mail au laurabauzon@groupevaleco.com.

Informations diverses

➤ *Rappel*

Afin de bénéficier des tarifs de groupe pour la vidange de la fosse toutes eaux, il nous manque encore quelques personnes.

➤ *Nouvel employé espaces verts*

Suite à la fin de contrat de Mr Lefèvre Julien et Mr Teirlynck Frédéric, il a été procédé à un recrutement. Nous souhaitons la bienvenue à Mr Waltier Benjamin en tant que technicien d'espaces verts et une pleine réussite dans sa nouvelle vie professionnelle.

Une lettre d'information a également été distribuée et mise à disposition du public en mairie de Vesles-et-Caumont pour permettre à chacun d'accéder à ces documents et de se tenir informé du projet.

Cette lettre d'information avait pour but d'informer les habitants sur le résultat des études réalisées avec les enjeux identifiés ainsi que sur l'implantation du mât de mesure sur le site.

Zoom sur... Le Groupe VALECO



Le Groupe VALECO, c'est...

Une structure 100% française appartenant à :

- La famille GAY à 65%
- La Caisse des Dépôts et Consignation à 35%

Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans



160 MW éoliens en exploitation dont le parc d'Hangest en Santerre :

- 70 éoliennes,
- 12 centrales,
- 1 poste électrique



30 MW de centrales solaires en exploitation dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)



Parc éolien de St Jean Lachalm (43)



Parc éolien de Champs Perdus (80)



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



PROJET EOLIEN

Sur la commune de Vesles-et-Caumont

Lettre d'information N°1 - Février 2017



Installation du mât de mesure

Un pylône rouge et blanc sera bientôt visible au nord de la commune de Vesles-et-Caumont. Il s'agit d'un mât de mesure haubané d'une hauteur totale de 85 m, qui intervient dans le cadre de l'étude du gisement éolien.

Sa vocation est d'évaluer le profil de vent, c'est-à-dire de connaître sur plusieurs hauteurs, la vitesse et la direction du vent. C'est pourquoi sont placés à plusieurs hauteurs différentes des anémomètres (appareils de mesure de la vitesse) et deux girouettes.

Le résultat de ces mesures permettra d'établir la rose des vents du site.

Ce mât sera laissé au minimum 1 an afin d'obtenir des données sur les 4 saisons annuelles.



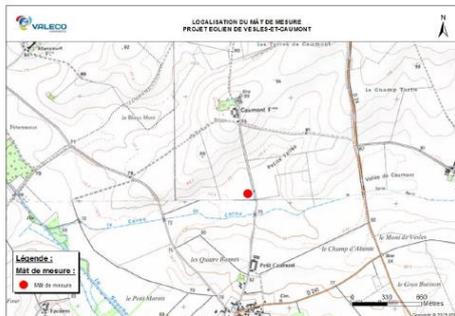
Données techniques et localisation du mât



- ✓ Hauteur du mât : 85 m
- ✓ Structure du mât : mat acier en treillis
- ✓ Fixation de la base du mât : plaque au sol en métal de 1,5m de côté
- ✓ Fixation du mât : par des haubans
- ✓ Ancrage au sol : pieux battus maintenant les haubans
- ✓ Disposition des haubans : sur 3 côtés espacés de 120°
- ✓ Pour chaque côté : 4 ancrages regroupant 2 à 3 haubans
- ✓ Instrumentation : 5 anémomètres et 2 girouettes
- ✓ Alimentation électrique : via un panneau solaire
- ✓ Recueil des données : transmission GSM
- ✓ Balisage aérien (signal lumineux) : conforme à la réglementation aérienne



Panneaux photovoltaïques (les 2 au milieu) et boîtiers d'enregistrement (de part et d'autre)



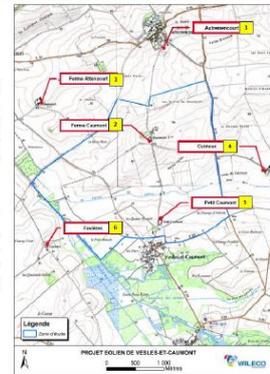
Etudes acoustique et environnementale



L'étude acoustique

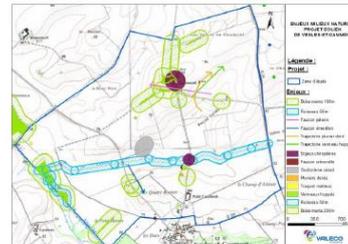
Afin d'évaluer l'impact sonore du parc éolien, 6 points ont été sélectionnés pour enregistrer le contexte sonore (pose d'un sonomètre). Ce travail a été réalisé par le bureau d'études SOLDATA ACOUSTIC. Les mesures se sont déroulées du 19 octobre au 18 novembre 2016.

Le dépouillement des 6 sonomètres a permis de connaître le bruit résiduel (sans les éoliennes). Après définition de l'implantation des éoliennes, l'impact sonore du parc éolien sera évalué. Cela permettra de vérifier que le futur parc respectera la réglementation.



Les milieux naturels

Un total de 17 jours a été consacré à la recherche et aux observations répartis entre les habitats naturels, les oiseaux (migrations, hivernants et nicheurs) et les chauves-souris. Ces observations ont été faites par un naturaliste du bureau d'études Airele. La carte ci-dessous fait état des sensibilités relevées.



Consultation du public

Une consultation du public a été organisée en mairie de Vesles-et-Caumont du 29 mai au 2 juin 2017 afin de mettre à disposition du public le dossier du projet éolien des Terres de Caumont. Afin d'informer les habitants de la consultation du public, des flyers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Vesles-et-Caumont et Autremencourt. Par ailleurs, un registre était également présent afin de permettre aux riverains d'exprimer leur avis sur le projet. **La consultation du public s'est très bien déroulée et il n'y a eu aucune opposition au projet. Un avis favorable a été inscrit sur le registre des observations.**

Le flyer distribué et le registre des observations se trouvent ci-dessous.

Dossier de consultation du public

PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT
Commune de Vesles-et-Caumont (02)

Consultation du Public

Venez découvrir le projet de parc éolien des Terres de Caumont du 29 mai au 2 juin en mairie de Vesles-et-Caumont aux horaires suivants :

- Mardi 30 Mai de 11h30 à 15h
- Mercredi 31 Mai de 14h à 17h30
- Jeudi 1^{er} Juin de 11h30 à 18h30

Permanence d'information

Nous serons présents le Mercredi 31 Mai de 14h à 17h30 en mairie de Vesles-et-Caumont pour répondre à vos questions

 **GROUPE VALECO**
Producteur d'Energies Renouvelables

6. PERTINENCE DU PROJET

Il est important de rappeler que tout d'abord le site des Terres de Caumont a été choisi car :

- Il est compatible avec le SRE
- Le contexte éolien permet de densifier le pôle existant ;
- Le site n'est pas situé dans la vallée de la Serre ;
- Il n'y a pas d'éléments patrimoniaux situés en relation visuelle directe avec le site du projet
- L'emplacement du site sur un plateau, espace paysager adapté à l'accueil de l'éolien.
- La facilité d'accès au site ;
- L'absence de contraintes techniques rédhibitoire ;
- Le bon potentiel éolien ;
- La possibilité de se raccorder au réseau électrique ;
- Et surtout la volonté de la communauté de communes du Pays de la Serre et des élus de Vesles-et-Caumont d'accueillir un parc éolien, en concertation avec les populations locales.

Par ailleurs, le projet retenu a été défini selon plusieurs critères :

SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

➤ **Milieus naturels :**

Les prospections de terrain réalisées tout au long de l'année sur les milieux naturels ont mis en avant des enjeux très localisés sur la faune, la flore et les habitats.

Ainsi, un projet ayant des enjeux faibles sur la biodiversité est envisageable sur le site, ce qui justifie son choix.

➤ **Paysage :**

Le projet et l'implantation respectent :

- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;

La zone du projet possède une bonne capacité à recevoir un projet éolien, selon un parti pris paysager qui impose un certain nombre de contraintes d'implantation : hauteur limitée des éoliennes, même côte altimétrique, composition avec les parcs éoliens existants pour respecter l'échelle du grand paysage.

SELON DES CRITERES TECHNIQUES

➤ **Gisement éolien**

Le département de l'Aisne fait partie des départements relativement ventés du territoire français. La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 4,5 à 5m/s à 40m d'altitude.

➤ **Accessibilité**

La topographie du site est marquée par un relief peu marqué, très aisément accessible par les routes départementales longeant le site et déjà jalonné de nombreuses pistes qui seront utilisées pendant la phase d'exploitation.

SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

- **Schéma Régional Eolien**

Comme indiqué dans le chapitre 3, le projet est compatible avec le SRE. Par ailleurs, le projet éolien vient s'implanter en continuité d'un parc éolien existant. Il n'est pas situé dans la vallée de la Serre et se tient sur un plateau dégagé.

- **Absence de contraintes réglementaires**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude, que ce soit servitude radioélectrique ou aéronautique.

L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope.

SELON DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES

- **Volonté politique locale**

Le projet bénéficie d'un soutien local important, ce qui a particulièrement motivé Valeco à développer un projet sur le territoire de Vesles-et-Caumont.

En effet, que ce soit à l'échelon intercommunal ou communal, le projet est soutenu localement.

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

- **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Ensemble des éoliennes implantées en mieux cultivés présentant un enjeu faible, moins d'éoliennes, donc moins d'habitats consommés.
- Espace minimal entre les éoliennes suffisant pour les espèces migratrices.
- Eoliennes projetées dans les milieux de moindre enjeu écologique (cultures)
- Habitat concentrant les plus forts enjeux chiroptérologiques évités
- Toutes les éoliennes sont situées dans des cultures à faible valeur écologique : blé, orge, colza, lin, tournesol, etc.
- Ensemble des éoliennes implantées en mieux cultivés présentant un enjeu faible en termes de faune terrestre.

- **Intégration paysagère**

Les éoliennes du projet s'intègrent comme une extension du parc éolien d'Autremencourt-Cuirieux. Elles s'insèrent dans un environnement déjà occupé par de nombreux éléments verticaux (éoliennes, pylônes électriques) mais s'organisent de manière cohérente avec l'ensemble. De plus, la variante finale ne provoque pas d'effet d'encadrement avec les monuments historiques proches.

- **Choix du modèle d'aérogénérateur de l'échelle de l'éolienne existante:**

Situé au cœur d'un secteur favorable à l'éolien d'après le schéma régional éolien, le projet éolien des Terres de Caumont s'inscrit dans le cadre de l'installation de 13 éoliennes.

Afin d'avoir une cohérence paysagère entre le parc projeté et les parcs existants, il a été décidé de choisir des éoliennes ayant une dimension similaire aux éoliennes accordées, ce qui correspond à une hauteur hors tout comprise entre 149,5m 150m. Ainsi, les éoliennes retenues auront une hauteur de mât comprise entre 91 et 93 m et une longueur de pôle de 114 à 117 m, soit une hauteur hors tout de 150m.

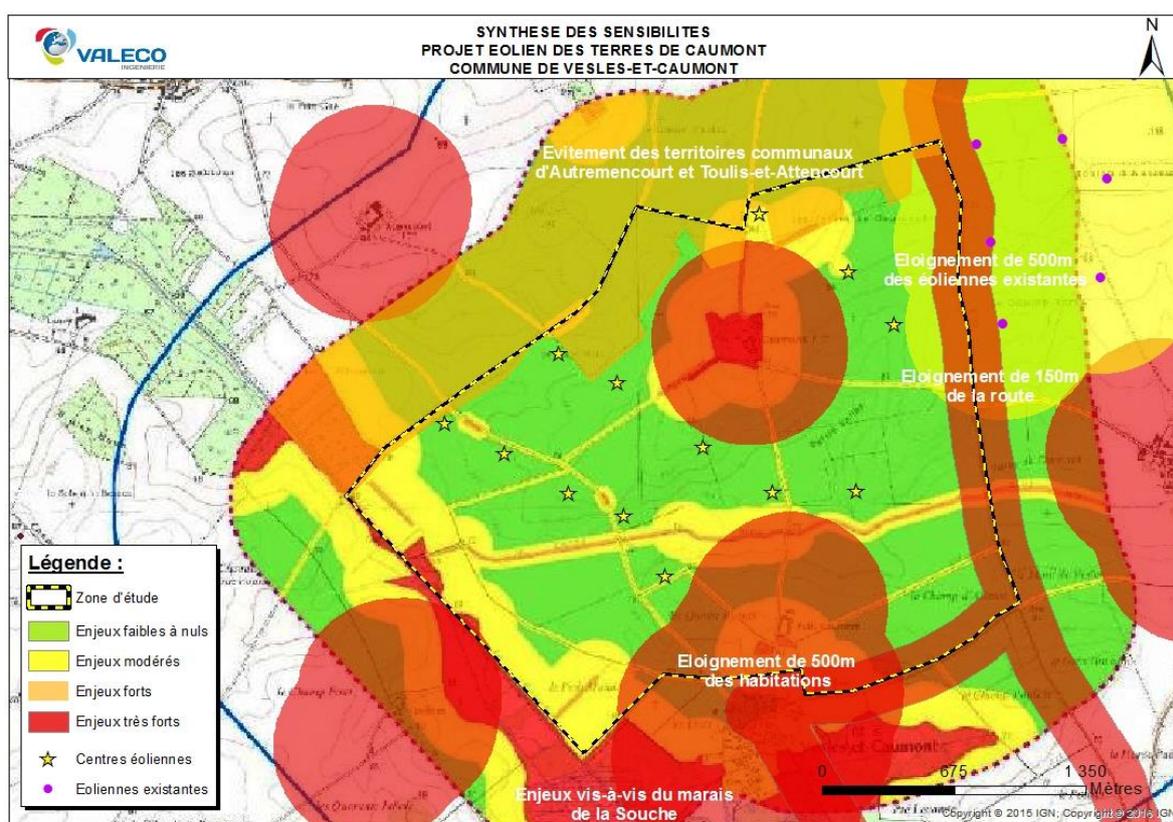
Les modèles d'éoliennes éligibles et qui font l'objet de cette demande d'autorisation unique sont les suivantes :

Modèle	Hauteur de mât	Diamètre de rotor	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Gamesa G114	93	114	150	2500 kW
Nordex N117	91	117	149.5	3600 kW
Vestas V117	95	117	91,5	3600 kW

CARTE DE SYNTHÈSE

La carte ci-dessous synthétise l'ensemble des contraintes recensées sur la zone d'étude et permet d'illustrer que le projet retenu respecte ces contraintes tout en se situant sur les zones de moindre impact:

- Eloignement de plus de 500 mètres des habitations
- Eloignement des secteurs boisés favorables aux zones de chasse et de déplacement
- Eloignement de la ferme du « Caumont et de la vallée du fossé
- Eloignement de plus de 500m des éoliennes existantes
- Eloignement de 150 mètres des routes départementales ;
- Choix de ne pas implanter d'éoliennes au sein des zones concernées par l'Atlas des Zones Inondables de la Serre
- Choix de ne pas implanter d'éoliennes sur le territoire de Toulis-Attencourt et d'Autremencourt. En effet, malgré le soutien du maire d'Autremencourt au projet des Terres de Caumont, ce dernier n'a pas souhaité que des éoliennes soient implantées sur le territoire de sa commune.



7. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

L'expertise paysagère qui a été réalisée par le bureau d'étude paysagiste Matutina indépendant, a mis en avant les éléments suivants :

LES RELATIONS DU PROJET AVEC LES ENTITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

Concernant la vallée de la Serre, les coupes de terrain et le calcul de ZIV montrent l'absence de visibilité du projet depuis la partie patrimoniale de la vallée entre Marle et Montcornet. La partie avale, concomittante au cours du Vilpion, n'offre pas un aspect de vallée mais de plaine. L'incidence visuelle du projet reste faible en raison de la distance de perception et des rapports d'échelle largement favorables au paysage. Au sujet de la vallée de la Souche, les quelques vues possibles vers le projet se font plutôt aux abords de la vallée, qui n'est pas visible en soi. Elle est perçue par ses boisements opaques, à la manière de masses arborées de plaine. Le projet y est toujours perçu avec discrétion. Depuis le plateau du Laonnais, une double approche du paysage engendre un impact moyenné : à l'échelle du périmètre intermédiaire et éloigné. Pour le périmètre intermédiaire, l'ouverture du plateau et son assiette de terrain homogène offrent des points de vue directs sur le projet, avec une présence signifiante. Pour les vues éloignées, le projet est souvent masqué par et lorsqu'il est visible, les rapports d'échelle restent largement favorables au paysage.



152 Photographie prise depuis la sortie est de Monceau-le-Waast par la D51



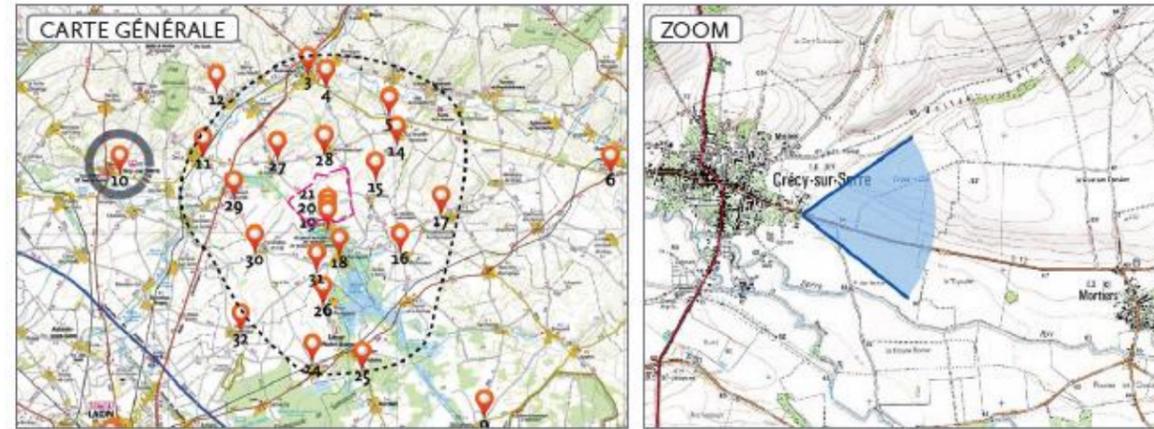


Photomontage

L'observateur est situé en sortie est de Crécy-sur-Serre, bourg patrimonial avec un centre ancien préservé. Le terrain s'incline vers la droite de l'image pour rejoindre le versant de la vallée de la Serre. Le paysage est ouvert et cultivé. Le projet émerge environ pour moitié au-dessus de l'épaule du relief, à gauche de l'axe de la route. Seules les pales sont visibles. Le projet a ici une incidence visuelle faible.



102
Photographie prise depuis la sortie est de Crécy-sur-Serre sur la D12





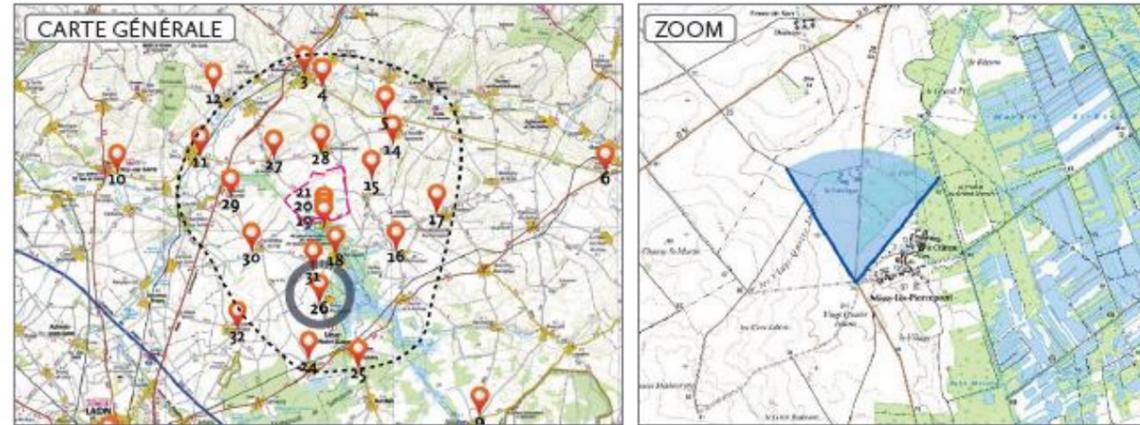
Photomontage

LES EFFETS SUR LE CADRE DE VIE

Les effets sur le cadre de vie vont de faible à très significatif. Depuis les axes routiers majeurs, le projet est souvent perçu latéralement et en recul. Les mouvements du terrain offrent de nombreux masquages partiels ou complets. Concernant les établissements humains proches, par leur présence sur le même plateau que celui où s'implante le projet, et en l'absence d'enveloppe filtrante ou masquante, ces villages périphériques sont en relation visuelle directe avec le projet. L'observateur est situé en entrée ouest de Missy-lès-Pierrepont. Le village est implanté en limite ouest des marais de Pierrepont et des boisements le cerne au sud, au nord et à l'est. Ainsi, depuis cette entrée le village n'est pas perceptible. Les masses boisées à l'ouest annoncent la zone de marais. Le paysage est donc ici plutôt fermé par cette forte présence boisée. Le projet émerge dans l'axe de la route ainsi qu'à sa gauche, partiellement masqué par la présence arborée. Il s'étire de manière contenue. Les bâtiments visibles à gauche sont des hangars situés au lieu-dit La Fabrique, à l'écart du village, au nord, le long de la D24.



Photographie prise depuis Missy-lès-Pierrepont





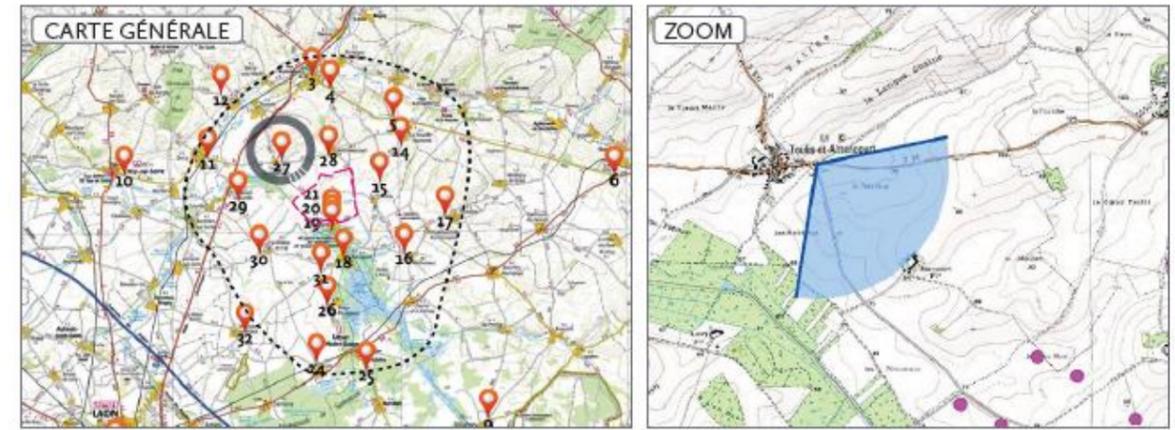
Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 50 cm au format A3

Photomontage

L'observateur est ici situé à la sortie est du village de Toulis-et-Attencourt, le long de la D64. C'est un village de plateau représentatif des villages de la plaine du laonnais qui s'offre ici au regard de l'observateur. De rares masses boisées festonnent l'horizon, dont celle liée à la ferme d'Attencourt à gauche de la route. C'est un paysage très ouvert. Le projet est visible dans son ensemble et se détache au premier-plan du contexte éolien. Les rapports d'échelle sont très largement favorables au paysage.



Photographie prise depuis la sortie est de Toulis-et-Attencourt, le long de la D64



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-là à une distance de 50 cm au format A3

Photomontage

LES RELATIONS AVEC LES ELEMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Concernant les enjeux patrimoniaux, les impacts du projet éolien vont de faible à nul. Au sujet de la cathédrale de Laon, la visibilité du projet ne s'effectue que depuis la tour accessible à la visite. Le projet est visible mais très éloigné, en fonctions des conditions de luminosité. Au vu de l'importance du contexte éolien, il ne vient pas se surajouter de manière particulièrement sensible. Par ailleurs, il n'y a aucune visibilité ni covisibilité avec l'église de Marle. Concernant les monuments historiques de la vallée de la Serre, les coupes de terrain et le calcul de ZIV montrent l'absence de visibilité du projet depuis la partie patrimoniale de la vallée entre Marle et Montcornet. Les simulations réalisées au nord de la vallée montrent également l'invisibilité de ce patrimoine et par donc l'absence de relation de covisibilité. Enfin, il n'y a aucune visibilité ni covisibilité avec le patrimoine de Liesse-Notre-Dame.



Photographie prise depuis l'entrée sud de Liesse-Notre-Dame par la D24

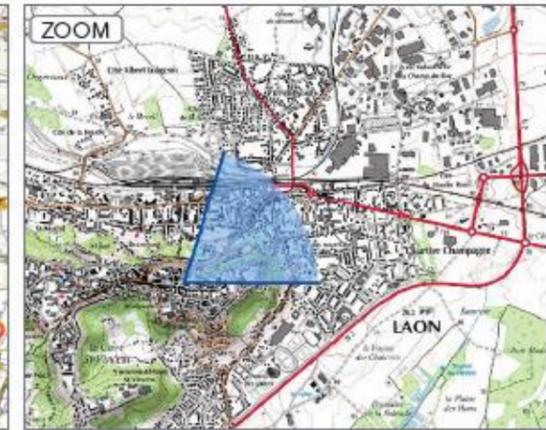


Photomontage

L'observateur est situé sur la tour sud-ouest de la cathédrale de Laon, la seule tour ouverte à la visite publique du monument. Il s'agit du point le plus élevé de cette tour autorisée à la visite. On culmine à environ 45 m au-dessus du parvis de la cathédrale. Associée à la position dominante de la butte de Laon, un point de vue rayonnant jusqu'à une trentaine de kilomètres est ainsi offert sur le paysage environnant. L'horizon est très largement festonné par les différents ensembles éoliens qui apparaissent toutefois de manière éloignée. Le projet apparaît entre les deux tours. Il est distant de 16 à 18 km et sera perceptible dans de bonnes conditions de luminosité. Néanmoins, sa hauteur visuelle est particulièrement réduite et on peut considérer que son influence sera faible. Depuis ce point de vue, il se rajoute au groupe d'éoliennes formé par le parc des Cents Jalois et les projets d'Autremencourt-Cuirieux et la Neuville-Bosmont Cuirieux. Ainsi, le projet a peu d'incidence visuelle supplémentaire. Ajoutons enfin que le logiciel de simulation prend en compte une contrainte de visibilité maximale, ce qui renforce la visibilité du projet à l'horizon.



Photographie prise depuis le niveau supérieur de la tour de la Cathédrale Notre-Dame de Laon



Photomontage